

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-358 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE  
VALORISATION COMMERCIALE AFIN D'ENCOURAGER ET DE STIMULER LE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU SECTEUR CENTRE-VILLE**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 23 mai 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2023-M-358 décrétant un programme de valorisation commerciale afin d'encourager et de stimuler le développement économique du secteur centre-ville.

Le présent règlement a pour objet :

- De stimuler la valorisation commerciale à l'égard du secteur admissible.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 23 mai 2023 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 24 mai 2023.

Anny Després, greffière adjointe